

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Été 2014

Pol 891A-10

Pensée politique : L'imaginaire politique moderne

Mardi et jeudi 9h30-12h30

Enseignant : Jean-François Lessard

Courriel : jf_lessard@yahoo.com

Bureau : A-3690

Téléphone : 514-987-3000, poste 3842

**Disponibilités : Les mardis et jeudis de
12h30 et 13h30 ou sur rendez-vous**

C'est bien le propre de la condition humaine que chaque génération grandisse à l'intérieur d'un monde déjà ancien, et par suite former une génération nouvelle pour un monde nouveau traduit en fait le désir de refuser aux nouveaux arrivants leurs chances d'innover.

Hannah Arendt

La crise de la culture

Problématique du séminaire

L'objectif général sera de s'interroger quant à savoir qu'est-ce que le politique. Ce questionnement devrait figurer parmi les objets premiers de la science politique. Or la compréhension du politique est, la plupart du temps, évacuée de la réflexion disciplinaire, son entendement se réduisant à un vague arrière-plan d'intelligibilité.

La pensée et la théorie politiques ne peuvent, elles, échapper à une réflexion en profondeur sur la nature et les principes de son objet premier. Le séminaire s'intéressera aux différentes conceptions du politique et aux enjeux qui découlent de ces diverses compréhensions.

Le politique peut à la fois être entendu comme expérience du pouvoir, de la domination, de la coercition et du monopole de la violence légitime, tout comme il peut être compris comme expérience d'émancipation, d'autonomie, de discussion et de pratiques démocratiques. Le et la politique peuvent être pensés comme étant complémentaires l'un à l'autre, tout comme ils peuvent être interprétés de manière indépendante.

Dans le cadre du séminaire, il ne s'agira pas d'offrir une réponse à la question qu'est-ce que le politique, mais bien d'étudier les différentes lectures qui ont été proposées afin d'offrir autant de pistes de réflexion aux étudiants.

Au cours des années récentes, plusieurs auteurs se sont intéressés à cette question à partir de différentes perspectives. Ce qui les rassemble, c'est leur commune préoccupation à fournir une meilleure compréhension de la chose politique, à enrichir la réflexion sur une notion des plus fondamentale, tant pour la science politique, que les autres sciences humaines et sociales, ainsi que la sphère publique en général.

Objectifs de formation

L'avantage de ce séminaire est évident pour tout étudiant inscrit au programme de maîtrise en science politique. Les travaux et les réflexions résultant du présent séminaire permettront d'approfondir la notion de politique. Loin d'être une vague notion, le politique constitue un arrière-plan d'intelligibilité nécessaire et fondamental pour tout politologue. On ne peut sérieusement prétendre faire de la recherche scientifique sans avoir élaboré une réflexion conceptuelle substantielle sur l'objet même de sa discipline.

Programme

- 1- Présentation et introduction
- 2- La conception grecque du politique
- 3- Peut-on définir le politique et quels en sont les enjeux ?
- 4- Le politique comme expérience humaine plurielle
- 5- Le politique comme non-domination
- 6- Le politique comme lieu de discrimination de l'ami et de l'ennemi

7- Le politique comme « pluralisme agonistique »

8-9 Anthropologie de la modernité politique

10-La fragilisation du politique

11-Rencontres individuelles

12- Repenser le politique dans un monde en mutation (ou sur la fragilité du politique)

13-15 Présentation des étudiants

Évaluations

- Présentations orales de textes
- Fiches de lectures (1 page)
- Plan de recherche (2 à 3 pages)
- Travail de recherche (22 à 25 pages, sans la page de présentation, la table des matières et la bibliographie)

Pondération

- Présentations de textes: (2 x 10%) 20%
- Fiches de lecture : (5 x 5%) 25%*
- Plan de recherche : 5%
- Travail de recherche : 50%

Les étudiants devront remettre une copie papier, ainsi qu'une copie électronique en format Word, déposée dans Moodle, de tous leurs travaux.

*Les fiches ne peuvent en aucun cas porter sur des textes qui ont été assignés aux étudiants pour une présentation orale.

Dates de remise

- Présentations des textes : À déterminer.
- Fiches de lecture : À déterminer.
- Projet de recherche : Dans le cadre du deuxième cours de la 4^e semaine.
- Travail de recherche: Dans le cadre du dernier cours de la session, sauf ceux qui présentent à la dernière semaine.

Normes de présentation des travaux

Les travaux doivent être produits par traitement de texte à *interligne et demi*. Le format Times New Roman 12 est exigé. Les notes et références, ainsi que la page titre, devront respecter les normes du Guide de méthodologie disponible au Centre Paulo Feire.

La bibliothèque de l'UQAM offre également de précieux renseignements sur la manière de procéder pour effectuer une recherche en sciences humaines :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html

Ainsi que sur la rédaction d'un travail universitaire :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module8/rediger.html

Aucun travail manuscrit ne sera accepté et
aucun travail uniquement déposé dans Moodle ne sera accepté.

Critères de correction

Une fiche détaillée sera remise pour : la présentation des textes, les fiches de lectures et le plan de recherche.

Dans le cadre du travail de recherche, l'étudiant doit chercher à répondre à une question qu'il aura préalablement formulée de manière explicite : le travail constitue une réponse à cette question. Afin de répondre à la question de recherche, certaines étapes préalables seront nécessaires. À partir de la littérature savante retenue, l'étudiant devra : expliquer la conjoncture historique et politique, la situation idéologique et intellectuelle ; la place et le positionnement des auteurs et/ou des acteurs ; expliciter les concepts fondamentaux. Enfin, l'étudiant pourra terminer avec un commentaire critique. L'introduction et la conclusion ne peuvent en aucun cas dépasser chacun une page.

-Sur le fond :

Clarté et pertinence du propos

Richesse des sources consultées

Justesse des informations factuelles présentées

Cohérence de la logique argumentative et solidité de l'interprétation

Originalité de la lecture

-Sur la forme :

Respect des normes de présentation en vigueur

Qualité de la langue française

REMARQUE :

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière de qualité du français.

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière du respect des normes de présentation en vigueur au département.

Politique à l'égard du plagiat

Aucune forme de plagiat ne sera tolérée.

La découverte d'un plagiat dans un travail ou à l'examen entrainera un échec pour le cours et un dossier sera envoyé au bureau du Doyen de la Faculté de science politique et de droit ainsi qu'au Registrariat.

Qu'est-ce que le plagiat ? : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

Politique à l'égard des retards et des délais

-En ce qui concerne la copie papier des travaux (Plan de recherche et Travail de recherche) :

La remise des travaux se fait à 9h30 dans le cadre du cours.

Les travaux remis la journée même avant 16h45 (moment effectif de fermeture du département) recevront une pénalité de 10% ; pour ceux remis le lendemain avant 16h45 (moment effectif de fermeture du département), la pénalité sera de 20%. Les travaux ne seront plus acceptés après.

-En ce qui concerne la copie électronique des travaux :

De plus, une pénalité de 5% par jour sera appliquée pour les dépôts électroniques tardifs. Les étudiants ont toute la journée du jeudi jusqu'à 23h59 pour déposer sans pénalité leurs travaux.

Aucune demande de report ne sera acceptée sans motif valable. Il est entendu par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin attestant d'un problème de santé et non pas d'une simple visite chez le médecin.

-En ce qui concerne les fiches de lecture, aucun dépôt, après discussion en classe, ne sera accepté.

Remarque concernant l'utilisation du courriel de l'enseignant

L'adresse de courriel de l'enseignant ne peut être utilisée que pour deux motifs : soit la remise d'une copie électronique d'un travail, soit pour prendre rendez-vous avec lui.

Les demandes pour des explications plus détaillées, les demandes pour des délais ainsi que toutes autres demandes devront se faire en personne. Autrement, les échanges épistolaires sont inutilement compliqués.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.